

Les Lilas, le 28 septembre 2016

Paul DEVIN
secrétaire général, SNPI-FSU

à

Madame la ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame la ministre,

A nouveau, le SNPI-FSU s'adresse à la ministre de l'Éducation nationale pour dire la dégradation de la situation des personnels d'inspection.

La nouvelle circulaire de décembre 2015 définissant nos missions avait suscité les espoirs d'un recentrage de nos activités sur ce qui fait le sens et le cœur de notre métier : accompagner les enseignants pour améliorer la qualité d'un service public capable de garantir un accès démocratique aux savoirs et à la culture commune.

Nous constatons que la mise en œuvre d'une réorientation de nos missions, telle que voulue par cette circulaire n'a pas été dans la plupart des académies un objectif de gouvernance académique et ne s'est pas traduite dans la réalité d'une évolution des exercices professionnels.

Une dégradation croissante des conditions de travail a été constatée par un récent rapport, qui en a montré les conséquences sur la santé au travail.

Mais il en résulte aussi, dans la multiplication de consignes n'obéissant à aucune priorisation objective, l'impossibilité pour les inspecteurs de mobiliser le temps nécessaire à l'accompagnement des équipes. La mise en œuvre réelle de cette circulaire sur les missions sera pourtant la condition nécessaire pour que la volonté d'accompagnement des personnels enseignants, voulue par la réforme de l'évaluation, ne reste pas lettre morte.

Dans un tel contexte, s'ajoute à cette difficulté globale, pour certains collègues, le non versement d'indemnités dues, les délais de remboursement des frais de déplacement engagés ou les carences de leurs services, parfois du fait de la non dotation de postes, parfois du fait de la vétusté des équipements.

Une inégalité profonde attribue aux inspecteurs une indemnité éducation prioritaire réduite alors que leur part de travail est loin d'être réduite. Nous demandons à nouveau que soit mis fin à cette injustice.

Si le corps des IEN a obtenu un progrès dans son échelle indiciaire par l'accès à la hors-échelle B, ce progrès ne concerne qu'un part très réduite de l'effectif de ce corps. Pour l'immense majorité des autres, il leur faudra constater à la fois la dégradation de leurs conditions de travail et de leur pouvoir d'achat dans un contexte où la politique gouvernementale affirme sa volonté de revalorisation des métiers de l'Éducation nationale et a déjà pris des décisions indemnitaires en ce sens. Les inspecteurs ne pourraient comprendre qu'ils en soient exclus et demandent la revalorisation de leurs indemnités.

Nous vous prions de croire en notre dévouement pour le service public d'éducation.

Pour le SNPI-FSU
Paul DEVIN, secrétaire général